



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE  
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES  
PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

DIRECTION DES PERSONNELS ET DE L'ADAPTATION  
DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

PARIS, LE 20 JAN. 2010

SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
IMMEUBLE ATRIUM - 5 ALLEE DES VINS DE FRANCE  
75573 PARIS CEDEX 12

Bureau 1 C

Affaire suivie par Christophe COMPTE  
Béatrice SACHOT

Téléphone : 01 53 44 28 90

Télécopie : 01 53 44 28 62

Mél : christophe.compte@finances.gouv.fr

Référence : 1C/2010/01/8807

## NOTE POUR

### TOUS LES SERVICES

Objet : organisation, au titre de l'année 2010, d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché d'administration au ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État.

A l'issue de la préparation qui se déroule actuellement à l'Institut de la gestion publique et du développement économique, mes services organiseront le mardi 16 mars 2010 un examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché d'administration au ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État, au titre de l'année 2010.

#### **I - Conditions d'accès**

Cet examen professionnel est ouvert aux membres du corps des secrétaires administratifs du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et du ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État justifiant, au 1<sup>er</sup> janvier 2010, d'au moins sept années de services effectifs dans un corps ou cadre d'emploi de catégorie B ou de niveau équivalent.

#### **II - Nombre de postes offerts**

Le nombre de postes offerts à cet examen professionnel sera fixé ultérieurement.

#### **III - Date et lieu des épreuves**

L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le mardi 16 mars 2010 en région parisienne et à Nantes.

L'épreuve orale d'admission se déroulera à compter du lundi 25 mai 2010 en région parisienne.

#### **IV - Nature des épreuves**

Arrêté du 20 juin 2007 (JO du 5 juillet 2007).

Les épreuves sont les suivantes :

a) - Epreuve écrite d'admissibilité (durée : cinq heures – coefficient 5) :

- rédaction d'une note de proposition à partir d'un dossier (à caractère administratif) portant sur un thème lié aux activités du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et du ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, d'une part,
- réponse courte à des questions portant sur le thème abordé précédemment, et permettant de vérifier les connaissances juridiques et réglementaires requises des candidats dans un parcours administratif, d'autre part.

b) - Epreuve orale d'admission (durée : 30 minutes – coefficient 4) :

Entretien avec le jury devant permettre d'apprécier la personnalité et les aptitudes du candidat ou de la candidate, ses motivations professionnelles ainsi que sa capacité à se situer dans son environnement professionnel.

L'entretien débute par un bref exposé, présenté par le (la) candidat(e), des différentes étapes de son parcours professionnel.

L'entretien se poursuit sur des questions relatives à l'environnement professionnel, aux projets et motivations professionnels du (de la) candidat(e).

Les épreuves sont notées de 0 à 20.

Seuls peuvent participer à l'épreuve orale d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

Si plusieurs candidats réunissent le même nombre de points, la priorité est accordée à celui qui a obtenu la meilleure note à l'épreuve écrite d'admissibilité.

#### **V - Dates limites d'inscription**

La date de fin de saisie des préinscriptions sur Internet ou l'Intranet ministériel, de demande (le cachet de la Poste faisant foi) ou de retrait des dossiers d'inscription au secteur des concours des ministères économique et financier est fixée au **jeudi 18 février 2010 jusqu'à 18 heures (heure de métropole)**, délai de rigueur.

La date de fin de confirmation des inscriptions sur Internet ou l'Intranet ministériel, d'envoi (le cachet de la Poste faisant foi) ou de dépôt des dossiers d'inscription au secteur des concours des ministères économique et financier est fixée au **jeudi 25 février 2010 jusqu'à 18 heures (heure de métropole)**, délai de rigueur.

Les candidats peuvent s'inscrire :

- **soit par voie de téléprocédure**

- sur Internet par le portail des ministères ([www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr) ou [www.budget.gouv.fr](http://www.budget.gouv.fr)) - rubriques « Espaces... » - « Particulier » - « Concours et métiers » - « Inscriptions » - « Administration centrale » « Accès à la téléprocédure de l'Administration centrale » - « Inscription à un concours de l'Administration centrale » ;
- sur Intranet : Alizé – menu « Formation/concours » - « Concours » - « Inscriptions » - « Inscriptions » - « Administration centrale » - « Accès à la téléprocédure de l'Administration centrale » - « Inscription à un concours de l'Administration centrale ».

- La procédure se déroule en deux phases, une phase de préinscription qui attribue un numéro d'enregistrement communiqué au candidat par voie postale et une phase de confirmation de la préinscription à l'aide de ce numéro.

Au-delà de la date limite de préinscription, les candidats peuvent accéder à la téléprocédure pour modifier ou consulter les données de leur dossier jusqu'à la date limite de clôture. Toute modification doit faire l'objet d'une nouvelle confirmation, la dernière manifestation de volonté du candidat est considérée comme seule valable.

La confirmation de la préinscription à un concours est obligatoire. **En l'absence de confirmation dans les délais, la préinscription au concours sera réputée nulle et, de fait, supprimée de la sélection.**

- **soit par dossier papier**

Les candidats conservent la possibilité de retirer un dossier d'inscription par courrier ou sur place auprès de la Direction des personnels et de l'adaptation de l'environnement professionnel - Sous-direction des ressources humaines - Bureau 1C - Secteur des concours - Immeuble Atrium - Pièce 2313 - 5 place des Vins de France - 75573 Paris Cedex 12 - Tél : 01 53 44 28 00 **de 9 heures à 18 heures.**

Les demandes d'inscription doivent impérativement être établies sur les formulaires délivrés à cet effet par la direction des personnels et de l'adaptation de l'environnement professionnel.

**Tout dossier déposé après le jeudi 25 février 2010 ne pourra être pris en considération.**

**Cette disposition s'applique également aux dossiers parvenant au secteur des concours dans une enveloppe portant un cachet de la Poste postérieur au jeudi 25 février 2010 ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne comportant aucun cachet de la Poste.**

**Aucun envoi interne par Télédoc ne sera accepté.**

**VI - Service auquel doivent s'adresser les candidats**

Pour tout renseignement, les candidats peuvent s'adresser à la direction des personnels et de l'adaptation de l'environnement professionnel - Sous-direction des ressources humaines - Bureau 1C - Secteur des concours - Immeuble Atrium - Pièce 2313 - 5 place des Vins de France - 75573 Paris Cedex 12 - Tél : 01 53 44 28 00 - **de 9 heures à 18 heures** - Mél : concours.minefi@finances.gouv.fr

**Enfin, je vous rappelle que l'inscription à la préparation organisée par l'institut de la gestion publique et du développement économique ne vaut pas inscription à l'examen professionnel.**

\*

\*

\*

Je vous saurais gré de bien vouloir assurer la plus large diffusion de ces informations auprès des agents placés sous votre autorité.

Le Sous-directeur des ressources humaines

Vincent SOETEMONT